

- Lot 1 : enlèvement et traitement de déchets industriels banals 90500000-2 ;
- Lot 2 : prestations de pompage, nettoyage et traitement des matières pompées de deux fosses de décantation et d'un bac à graisse 90913000-0.

Objets complémentaires :

6) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? non oui

Mixte forfaitaire / bons de commande

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution :

Blanchisserie Inter-Hospitalière de Saint-Germain en Laye - 15/17 boulevard Franz Liszt - ZAC du Bel Air - 78100 SAINT-GERMAIN EN LAYE

Section V – Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Prestations en continue pour la période du **17 Septembre 2018 au 16 Septembre 2019**.

Le marché pourra être renouvelé trois fois par période de 12 mois.

Concernant les autres déchets que les DIB, les montants pourront aller de 0 à 20% du montant initial déterminé pour le lot n° 1.

2) Options : descriptions concernant les achats complémentaires :

Dans le cadre du lot n°1 du marché, il est prévu la possibilité de procéder à des prestations supplémentaires en cas de travaux ou de tout autre évènement ponctuel affectant la Blanchisserie Inter-Hospitalière.

Il s'agira :

- D'une mise à disposition d'un matériel de manière ponctuelle, et qui ne pourra en aucun cas dépasser deux mois sur une période d'un an ;
- De son enlèvement et traitement.

Ces prestations supplémentaires seront communiquées au titulaire sous forme de bons de commande. Et seront facturées dans les mêmes conditions que le matériel déjà mis à disposition.

En aucun cas celles-ci ne sauraient, de par leur montant, dépasser de 20% le montant initial déterminé pour le lot n° 1.

3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

Le marché est conclu pour la période du **17 Septembre 2018 au 17 Septembre 2019**.

Le marché pourra être renouvelé trois fois par période de 12 mois.

4) Refus des variantes *Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées*

Dans le cas où les variantes sont autorisées, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter (le cas échéant) :

Concernant le CCTP :

- Les variantes ne peuvent modifier substantiellement les fréquences de passage imposées ;
- Elles ne peuvent en aucun cas modifier les dispositions relatives à la sécurité du personnel.

Concernant le CCAP :

- Aucune modification ne sera autorisée.

Section VI – Division en lots

- 1) Prestations divisées en lots : non oui (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)
- 2) Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

- 1) Durée du marché ou délai d'exécution
- 15 jours à compter de la notification du marché
- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 17/09/2018
(jj/mm/aaaa)
- 3) Date prévisionnelle de commencement des travaux :/...../.....
(jj/mm/aaaa)

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Le paiement s'effectuera par virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique et en application des articles 86 à 100 du Code des Marchés Publics
- 2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : (le cas échéant)

Le groupement de candidats est autorisé. Dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné, en précisant sur le DC1 si le groupement est solidaire ou conjoint. Chaque membre du groupement devra fournir les documents listés en section IX. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres.

- 3) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :
- non oui

- 4) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :

- espagnol danois allemand grec anglais
- italien néerlandais portugais finnois suédois
- autres :

Section IX – Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises

Compte tenu de l'objet du marché, les critères retenus seront les garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles des candidats.

L'enveloppe extérieure, cachetée, comportera les mentions suivantes :

« **NE PAS OUVRIR. MARCHÉ PUBLIC** Lot 1 : enlèvement et traitement de déchets industriels banals »

Ou

« **NE PAS OUVRIR. MARCHÉ PUBLIC** Lot 2 : prestations de pompage, nettoyage et traitement des matières pompées de deux fosses de décantation et d'un bac à graisse.»

Ainsi que le NOM DU CANDIDAT

Les enveloppes intérieures portent le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions :

« première enveloppe intérieure » et « seconde enveloppe intérieure »

La première enveloppe intérieure contient les documents de candidature indiqués ci-dessous :

- Lettre de Candidature DC1 ;
- Déclaration du Candidat DC2 ;
- Pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du Travail ;
- Les attestations d'assurance mentionnées à l'article 9 du CCAP ;
- État annuel des certificats reçus NOT12.

Un dossier de candidature auquel il manquerait l'une de ces pièces pourra faire l'objet d'une régularisation dans les 10 jours suivant la date limite de réception des offres. A défaut, la candidature serait irrecevable.

La seconde enveloppe intérieure contient les offres proprement dites (voir section XV)

Section X – Nombre de candidats

1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :

2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre :

Section XI – Critères d’attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction (Cocher une seule case)

1) des critères énoncés dans le cahier des charges (avis d’appel public à la concurrence, lettre d’invitation)

2) des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

% Qualité de la méthodologie détaillée proposée dans le cadre de la prestation %

% Prix %

% Qualité du matériel mis en œuvre %

3) des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

1..... 4.....
2..... 5.....
3..... Autre.....

4) du critère unique du prix le plus bas.

Section XII – Procédures

Type de procédure :

- | | |
|---|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Appel d’offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> Appel d’offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> Concours ouvert | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |
| 4 <input type="checkbox"/> Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> Autres |

Section XIII – Délai d’urgence – Justification

Section XIV – Conditions de délai

1) Date limite de réception des candidatures :/...../..... àh.....
(jj/mm/aaaa) (h) (mn)

2) Date limite de réception des offres : ...29/06/2018..... à13h00
(jj/mm/aaaa) (h) (mn)

Procédure restreinte ou négociée :

3) Date prévue pour l’envoi de l’invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés :

...../...../..... (jj/mm/aaaa)

- 4) Délai minimum de validité des offres : jusqu'au/..../.....(j/mm/aaaa) mois
oumois et/ou 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

- 1) Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Les dossiers sont remis gratuitement aux soumissionnaires après commande du dossier de consultation, par écrit ou par mail à l'adresse suivante : arnaud.theophile@bih-saint-germain.fr

- 2) Visite des lieux :

Les candidats auront l'obligation de visiter le site de la Blanchisserie Inter-Hospitalière durant le temps de la consultation.

Une attestation de visite leur sera remise sur place. Celle-ci sera signée par la BIH et remise dans l'offre sous peine de non-conformité de celle-ci.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de Monsieur VIDEAU LUC au 06 35 53 12 46.

- 3) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

non oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui

- 4) Contenu du dossier de la consultation :

Le règlement de la consultation, l'acte d'engagement DC3, le bordereau déchets industriels, le bordereau fosses de décantation, le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières.

- 5) Modalités de remise des offres selon la procédure adoptée.

L'enveloppe contenant l'offre contiendra :

- Acte d'engagement établi en un seul original DC3 ;
- L'offre de prix, remplie et signée par le candidat, qui devra être annexée au DC3 ;
- Si le candidat propose une ou des variantes, ses différentes propositions seront, chacune, exprimées sur un imprimé distinct ;
- Un état descriptif des moyens matériels et des méthodes mis en œuvre pour assurer la qualité de la prestation. Le document doit être clair, précis et structuré ;

Toutes les pièces, rédigées en langue française, devront être datées et signées par le représentant qualifié de l'entreprise.

- 6) Application de l'article 54 du code des marchés publics

non oui

- 7) Délais de recours :

- **Référé précontractuel** : pendant toute la durée de la procédure de passation et jusqu'à la signature du marché ;
- **Référé contractuel** : six mois à compter de la signature du marché ;
- **Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché** : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication / notification de la décision attaquée ;

8) Informations des candidats non retenus :

Les candidats non retenus seront informés par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La signature du marché sera suspendue pendant un délai de 11 jours suivant la date d'envoi de l'information, conformément aux dispositions de l'article 80 du code des Marchés Publics.

9) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) :

Par ailleurs, pour obtenir tous les renseignements supplémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront effectuer une demande écrite, confirmée par fax à :

Pour les renseignements administratifs

Arnaud THEOPHILE, responsable marchés publics : Tél. : 01 39 73 27 37 – Fax : 01 39 73 48 20

Pour les renseignements techniques

Luc VIDEAU, responsable maintenance : Tél. : 01 39 73 66 86 / 06 35 53 12 46 – Fax : 01 39 73 48 20

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises consultées.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

1 Nom de l'organisme : G.C.S Blanchisserie Inter-Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye.....

2 Correspondants : Luc VIDEAU et Arnaud THEOPHILE

3 Adresse : 15/17 Boulevard Franz Liszt ZAC du Bel Air

4 Code postal : 78100

5 Ville :

SAINT-GERMAIN EN LAYE

6 Pays (autre que la France) :

7 Téléphone : 01 39 73 66 86 / 01 39 73 27 37

8 Poste : 19/13

9 Télécopieur : 01 39 73 48 20

10 Adresse de courrier électronique (courriel) :

arnaud.theophile@bih-saint-germain.fr

luc.videau@bih-saint-germain.fr

11 Adresse internet (U.R.L.) : [http : //www.bih-saint-germain.fr](http://www.bih-saint-germain.fr)